

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022 A 21 H SALLE MUNICIPAL

**Présents** : CAVAILLES Pascal, ZENON Claude, JOULIE Aymeric, BOUSQUET Marie- Christiane, CHARBONNIER Joël, CAMP Marie-Angélique, BRETHERS-ARNAULT Mickael, CALAS Pierre, BASCOUL Virginie, ROLLAND Christian, MAZEL Sophie.

**Excusés** : PAYRASTRE Bénédicte qui donne procuration à CAVAILLES Pascal  
ROUCAIROL Nadine qui donne procuration à BOUSQUET Christiane  
FOLLIOU Philippe qui donne procuration à CAMP Marie-Angélique

**Absente** : GASTON Agnès

**Secrétaire de séance** : CALAS Pierre

Compte rendu du conseil municipal du 09 mai 2022 est validé et signé.

Monsieur Le Maire, CAVAILLES Pascal ouvre la séance.

### **« Résidence Séniors » sur une friche au cœur du village**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est propriétaire depuis le 10 juin 2022 de la maison JOULIE (par Etablissement Public Foncier d'Occitanie) et du terrain section AL n° 206 (en direct). Il convient donc maintenant de lancer la procédure du projet « Résidence séniors » sur une friche au cœur du village.

Le 15 février 2021, la commission ouverture des plis avait sélectionné trois architectes pour l'étude d'une esquisse, nous devons proposer une enveloppe pour ce travail.

Monsieur le Maire propose de programmer une enveloppe globale de 9 000 €, soit 3 000 € par architecte.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette proposition.

### **Point sur les travaux en cours**

**Appartement école** : les artisans ont bien avancés et auront bientôt terminés. EDF doit être contactée pour demander l'ouverture de compteur. Les peintures seront faites par nos agents des services techniques ainsi que la pose des éléments de la cuisine.

Le montant du loyer est proposé à 400€/mois. Vote OK à l'Unanimité.

**Toiture du Foyer** : L'artisan doit procéder aux travaux à partir de la mi-juillet

**Projet sentier découverte du milieu forestier** qui consiste à mettre en place des éléments pour découvrir la forêt en général. Mise en place de points d'observations par le biais d'accessoires (plateforme, arbres creux de découvertes, terrier du blaireau...) pour un montant total de 100 000€ subventionnable

Pour se faire il faut mettre en sécurité les abords des sentiers sous l'aide technique de l'ONF.

Travailler sur une carte pour retranscrire tous les nombreux chemins de la Forêt donc remettre en place une bonne signalétique.

2 administrés demandent à nettoyer et récupérer du bois mort

**Vente d'un bien communal :**

Le cabinet médical est à la recherche d'un local pour avoir un cabinet plus grand. La visite du local des anciens ateliers municipaux est prévue avec les 2 Docteurs. Il faut demander une estimation auprès d'un agent immobilier afin d'évaluer se bien.

Les 2 Docteurs réfléchissent aussi à construire sur le terrain jouxtant l'ancien Cabinet Vétérinaire.

**Ouverture d'un Poste d'Auxiliaire petite enfance de droit public à durée déterminé**

Suite à la fin de contrat de Mme GLAZIOU Sophie qui retourne dans son pays natal, le Canada, nous pensions que l'AVS actuelle, Cynthia AVIZOU, qui donne entière satisfaction, pourrait accepter cette place mais cette dernière inscrite dans une école a réussi avec succès son recrutement ;

Suite à une candidature spontanée de Mme RAVAILLE Cornélie, cette dernière a été aussitôt recrutée ;

En application de l'article 3 I 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3.1° ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin d'auxiliaire petite enfance pour l'école ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

**Le Conseil Municipal décide :**

Le recrutement d'un agent contractuel dans le cadre d'auxiliaire petite enfance pour l'école, du 23 août 2022 au 8 juillet 2023 inclus.

Cet agent assurera les fonctions d'auxiliaire petite enfance à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 21 heures.

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'Indice Brut 367 Indice Majoré 352 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Le Maire :**

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant

**Organisation de la rentrée scolaire 2022-2023**

La Direction reste sous la responsabilité de BENOIT Marie-Laure maîtresse des maternelles, SAUVAGEON Claire aura en charge la classe cycle 2 (CP et CE1) et BRANTE Pauline reste en cycle 3 (CE2 – CM1 – CM2)

Le ménage de l'école commencera la semaine du 15 août

Nous avons une augmentation de nombres d'enfants inscrits soit 64 enfants voir plus.

### **Calendrier des travaux voirie :**

La Communauté de Communes Sidobre Vals et Plateaux ne disposent plus de personnel de voirie, il n'y a donc plus de responsable. Les travaux qui étaient prévus sont assurés par l'entreprise TPP de BRASSAC sous la responsabilité de Mr FIAT pour la voirie de St Pierre + les routes transférées

Claude ZENON va être le référent de la voirie intercommunale et donne lecture des semaines de travaux annoncés sur St Pierre en Grave Emulsion semaine 28-29 et 30

Christian ROLLAND informe qu'il a eu une requête pour le chemin des Devergues mais Claude ZENON rappelle que la partie de voirie en question est sur du terrain privé.

Un miroir est demandé au lieu-dit « Lou Cun » au croisement des 2 départementales ainsi que la matérialisation de la ligne blanche à la sortie de la rue de Verdun.

Problème avec les techniciens de la Fibre. Au niveau du chemin d'Arquiniès ils ont provoqués une fuite d'eau en plantant leurs poteaux. Voir pour refacter les travaux de ROUX Guillaume + fourniture de remplacement et heures de nos services techniques.

### **Facturation eau 2021/2022 :**

Nous avons eu moins d'eau consommée sur la facturation 2022 en comparaison de celle de 2021. Il manque 5 207€ à récupérer tout en sachant qu'une personne doit à elle seule environ 3 000€ d'eau.

Qualité de l'eau : Claude ZENON informe qu'une réunion entre l'ARS, la Préfecture et 3 communes concernées a été faite à ALBI avec mise en garde par rapport aux pesticides que nous rencontrons dans les résultats d'analyses d'eau après les gros orages.

Ces pesticides se retrouvent encore dans les terres autour des retenues d'eau malgré une vente interdite depuis des années.

Nous devons monter un dossier de demande de dérogation avant fin octobre pour pouvoir continuer à distribuer l'eau. Après validation du dossier, nous pourrions obtenir cette dérogation et ainsi faire les travaux dans les 3 ans à venir. Si ce n'est pas le cas nous ne pourrions plus produire de l'eau en vente.

Claude ZENON informe qu'il faut mandater un bureau d'étude spécialisé pour travailler sur le dossier de St Pierre. Nous pensons demander au bureau d'étude DEJEANTE d'Albi puisqu'ils connaissent déjà bien le dossier pour avoir travaillé de nombreuses fois pour St Pierre. Cette étude devrait avoir un cout d'environ 3 000€. En attente des devis.

Par la suite il faudra faire les travaux afin de régulariser la composition des bacs (charbon + sable) et si le dossier de dérogation ne passe pas on arrête la production d'eau traitée de Joncoux pour passer entièrement sur le réseau du Plo du Lac.

### **Ouverture d'un poste saisonnier pour l'animation de la Base de Loisirs saison estivale 2022 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste saisonnier pour l'animation la Base de Loisirs pour la saison été 2022, du 12 juillet au 26 août 2022, à raison de 6 heures semaine.

Il sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon Indice Brut 367 - Indice Majoré 343 et bénéficiera des congés au 1/10<sup>ème</sup> de sa rémunération.

Cet emploi nécessitant l'établissement d'un contrat de travail, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'habiliter à cet effet.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité des membres présents approuve la création d'un poste saisonnier pour l'animation de la Base de Loisirs pour la saison été 2022 et autorise Monsieur le Maire à établir le contrat de travail.

#### **Aide exceptionnelle pour l'organisation de la Fête du 15 août 2022 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une aide exceptionnelle à l'Association qui prendra en charge l'organisation de la fête du 15 août 2022.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité de verser la somme de 1 000 € (mille euros) à l'Association du SPO XIII pour l'organisation de cette journée.

#### **Point sur les contrats saisonniers :**

Tous les postes sont pourvus. Un point avec le personnel saisonnier sera fait en début de contrat afin d'organiser au mieux la saison estivale.

#### **Activités estivales :**

Pot d'accueil des vacanciers le samedi soir : faire travailler les commerçants du village + vin

Repas partagé avec les vacanciers le lundi soir

Un programme d'animation est en train d'être mis en place avec des activités de toutes sortes (randonnée sous les étoiles, ateliers art floral, petit concert, initiation pêche...) ouverts à tout le monde.

L'Association Génération Mouvements propose d'organiser un loto en juillet et un en août en plein air

#### **Divers :**

Problème de vitesse au cœur du village. Voir pour mise en place d'un radar pédagogique. La végétation trompe l'œil n'est pas assez grande pour faire son effet de ralentisseur de vitesse.

Il est demandé à ce qu'un effort soit fait qu'en a l'entretien général du cimetière surtout autour de l'espace columbarium.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à minuit trente.